

INFO OLIVE

ENTRETIEN ET CULTURE DE L'OLIVIER



SANS
certiphyto

5 septembre 2017

INFOLIVE n° 18

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

↪ Sur le site internet de l'AFIDOL : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2017>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

↪ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformatons>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

MOUCHE	À l'exception de certaines parcelles sensibles, le risque de dégâts est faible , et il est inutile de traiter. Attention, nous vous recommandons d'évaluer attentivement le niveau de risque de vos parcelles.
CEIL DE PAON	Des pluies sont prévues pour la fin de semaine. Assurez-vous d'avoir une bonne protection cuprique avant la récolte.
TEIGNE	Les premières chutes d'olives attribuées à la teigne sont observées.
IRRIGATION	Poursuite des arrosages.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



UNION EUROPÉENNE



afidol



FranceAgriMer



PACA



Occitanie
Occitanie Occidentale



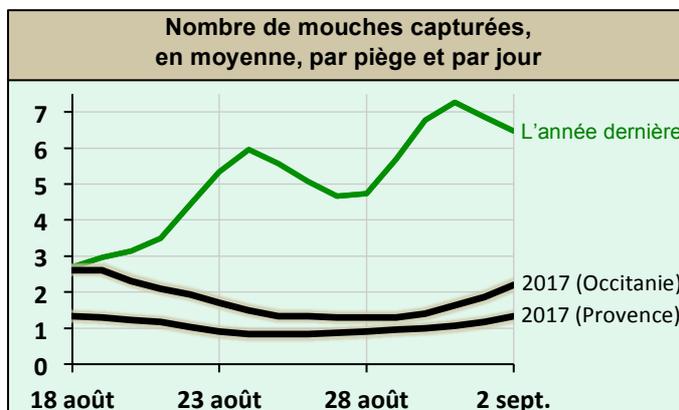
Rhône-Alpes
Rhône-Alpes

MOUCHE

👉 Observations * :

Bien que les captures de mouches augmentent actuellement, le réseau de piégeage de l'Afidol indique un niveau qui reste faible sur l'ensemble du territoire oléicole, à l'exception de certaines parcelles irriguées de l'Aude en olives de table, où les captures atteignent parfois plus de 20 mouches par piège et par jour (voir BSV n°16 du 4 septembre).

En ce qui concerne les parcelles traitées, globalement, les dégâts sont négligeables.



Par contre, sur certaines parcelles non traitées de Lucques irriguées, le taux de piqûres vives (avec larve) peut atteindre près de 50 %. Les parcelles d'olives à huile montrent moins de 10 % d'olives avec des piqûres vives.

Dans les vergers en sec, les conditions de développement de la mouche sont rendues plus difficiles par le niveau de sécheresse constaté. Les olives ridées ou fripées restent peu attractives pour la mouche.

👉 Évaluation du risque :

Bien que les conditions météo de la semaine soient favorables à l'activité des mouches, le risque d'attaque est estimé **faible** puisqu'il y a globalement peu de mouches.

Mais attention, nous vous incitons très fortement à évaluer plus précisément le niveau de risque de votre parcelle, en particulier en vergers irrigués. En effet, dans certaines parcelles irriguées où les niveaux de captures sont actuellement plus importants, le risque ne doit pas être négligé (*c'est le cas de certaines oliveraies de l'Aude, de la Vallée des Baux et du littoral, par exemple*).

Donc, soyez vigilants, et observez attentivement vos parcelles.

👉 Préconisations :

Puisqu'il y a globalement peu de mouches, **nous conseillons de ne pas traiter**, même si les conditions météo de la semaine sont favorables à leur activité.

Mais attention, si votre parcelle n'est pas protégée et est localisée dans une zone à risque (*variétés sensibles, à forts calibres, avec irrigation, et des dégâts déjà présents*), alors vous pouvez appliquer un traitement à l'argile. Dans ces parcelles sensibles, en cas de captures supérieures à 5 mouches par piège et par jour, l'application d'un produit insecticide pourra être envisagée.

Attention, la météo prévoit de la pluie en fin de semaine.

RAPPEL SUR LES STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LA MOUCHE

➤ BARRIÈRES MINÉRALES

Les barrières minérales doivent être appliquées en gouttes très fines et de façon homogène sur toute la frondaison.

- Première application dès que les olives font plus de 8-10 mm de long et que des mouches sont capturées sur les pièges.
- Renouveler les applications chaque mois jusqu'en octobre ou après 20 mm de pluie.

Actuellement, deux spécialités commerciales à base d'argile, utilisables sans Certiphyto, bénéficient d'une autorisation de mise sur le marché en tant que produits phytopharmaceutiques de lutte contre la mouche de l'olive. Ces deux produits sont *Argi Jardin* et *Fructifia*.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose	Toxicité	Nb max par an	BIO
<i>Argi Jardin, Fructifia</i>	<i>Kaolin 99 %</i>	<i>3 g/m²</i>	<i>Sans classement toxicologique</i>	<i>6</i>	<i>Oui</i>

D'autres produits existent, mais ils ne disposent pas d'homologation phytosanitaire. Leur efficacité et leur innocuité ne sont donc pas méthodiquement vérifiées. Il en va donc de la responsabilité de chacun d'utiliser ces produits. Ces produits peuvent être utilisés à la dose de 500 grammes pour 10 litres d'eau (dans le cas d'une application de l'ordre de 600 litres de bouillie par hectare).

Voici une liste (non exhaustive) de ces produits disponibles :

Spécialités commerciales sans homologation	Fournisseur	Matière active
<i>Argi bio</i>	<i>Cerexagri</i>	<i>Argile blanche : Kaolin calciné</i>
<i>Baraka</i>	<i>Agrisnergie</i>	<i>Argile blanche : Kaolin calciné</i>
<i>Argile Bentonitique</i>	<i>Lafaure</i>	<i>Argile grise : Smectite</i>
<i>Argivert UP20</i>	<i>Argile du Velay</i>	<i>Argile verte</i>
<i>Mouch'clac Arbo</i>	<i>Protecta</i>	<i>Talc</i>
<i>Invelop</i>	<i>Compo</i>	<i>Talc</i>
<i>Caliamu</i>	<i>Provençale</i>	<i>Carbonate de calcium</i>

➤ INSECTICIDE CONTRE LA MOUCHE DE L'OLIVE :

L'insecticide autorisé contre la mouche est le **Decis J**. La mouche est intoxiquée dès qu'elle entre en contact avec ce produit déposé sur les feuilles et les fruits. L'objectif est de tuer la mouche adulte avant que celle-ci n'ait eu le temps de pondre. Ce produit doit être utilisé au moment où l'activité de la mouche est la plus importante, c'est-à-dire quand le nombre de mouches augmente dans les pièges et dès que les olives sont réceptives (8 à 10 mm). Pour appliquer ce produit nocif, veillez à bien vous équiper de protections : combinaison, gants, masque, bottes.

La bouillie doit être appliquée sur toute la frondaison, en gouttes fines de préférence le soir ou le matin tôt, quand les températures sont douces et en l'absence de vent.



Spécialités commerciales	Matière active	Dose	Toxicité	Nb max par an	BIO
<i>Decis J</i>	<i>Deltamethrine 15 g/L</i>	<i>0,8 mL/L</i>	<i>Très toxique et inflammable</i>	<i>3</i>	<i>Non</i>

ŒIL DE PAON

👉 Observations * :

Les dégâts causés par l'œil de paon ont été importants à l'automne et au printemps derniers dans certains vergers. Si actuellement, vous observez des taches : il existe un risque de contamination.

👉 Évaluation du risque :

D'après le modèle de prévision de l'œil de paon du SRAL PACA, **de nouvelles taches vont apparaître jusqu'à la fin du mois de septembre**. Les pluies prévues en fin de semaine peuvent lessiver la dernière application de cuivre si le cumul des précipitations atteint 20 mm (ou 40 mm avec adjuvant).

Bien que les pluies prévues devraient *a priori* être modérées (inférieures à 5 mm), elles pourront être propices à la dispersion du champignon sur le feuillage, **et donc conduire à un développement de la maladie**. Parallèlement au risque de contamination, la durée d'incubation du champignon diminue avec la baisse des températures. Le risque est proportionnel aux défoliations rencontrées au printemps dernier.

👉 Préconisations :

Il est impératif de maintenir une protection contre la maladie de l'œil de paon par un traitement préventif à base de cuivre à demi-dose, pour limiter la propagation et la multiplication du champignon, en particulier sur les vergers défoliés au printemps dernier. La maladie sera plus difficile à endiguer aux mois d'octobre et novembre, compte tenu de la proximité de la récolte (respectez les DAR), du risque accru de lessivage des traitements et du raccourcissement du cycle du champignon.

Dans le cas où les prévisions de pluies se maintiennent :

- Si vous pensez avoir le temps de traiter au cuivre avant la pluie : faites-le.
- Sinon, appliquez votre traitement à base de cuivre après la pluie.

Aussi, si vous avez décidé de traiter à l'argile contre la mouche, vous pouvez en profiter pour y incorporer votre cuivre : cela vous fera économiser un passage.

TEIGNE

👉 Observation et évaluation du risque * :

Des chutes d'olives attribuées à la teigne sont observées dans l'Aude (principalement sur Picholine), l'Hérault, le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-de-Haute-Provence. Ces olives tombées au sol se reconnaissent au trou visible au niveau du point d'attache du pédoncule.

👉 Préconisations :

La lutte se fait avant floraison avec un insecticide à base de *Bacillus thuringiensis*.

IRRIGATION

Au cours de la semaine passée, les ETP journalières se maintiennent dans une fourchette de valeurs comprises entre 3,9 et 4,6 mm. La baisse des besoins en eau se confirme. Quelques pluies ont été enregistrées en Drôme, en Ardèche et dans les Pyrénées Orientales. Ces précipitations restent néanmoins très insuffisantes face aux besoins. Les arrosages sont à poursuivre.

L'état de sécheresse est particulièrement marqué. Retrouvez les arrêtés de restriction d'usage de l'eau sur : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/public/carteDep.jsp>

Relevés météo du 28 août au 3 septembre 2017		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
ETP moyenne en mm / j		4,5	4,6	4	4,1	4,2	3,9	4	4,6	4,5	4,1	4,3	4,6
Cumul en mm sur la semaine	ETP	32	32	28	29	29	27	28	32	31	29	30	32
	Pluies	2	1	1	0	0	2	2	10	2	2	1	6

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

☞ Ajustez la conduite de votre irrigation en fonction des dernières précipitations :

- **pluies cumulées inférieures à 10 mm** : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
- **pluies cumulées comprises entre 10 et 20 mm** : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 10 à 15 % par rapport aux préconisations ci-dessous.

☞ Apports à prévoir sur un verger adulte ne bénéficiant d'aucune précipitation :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	2,2	2,2	1,9	2,0	2,0	1,9	1,9	2,2	2,2	2,0	2,1	2,2
	8 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	3,3	3,3	2,9	3,0	3,0	2,8	2,9	3,3	3,2	3,0	3,1	3,3
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0	1,1	1,1	1,0	1,0	1,1
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm)		13,6	13,7	12,1	12,3	12,5	11,8	12,1	13,8	13,5	12,4	12,9	13,8

Pour rappel, $1 \text{ mm d'eau} = 10 \text{ m}^3 / \text{ha}$ ou encore $1 \text{ litre} / \text{m}^2$. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m^2), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m^2 par défaut.

Sources données météo : CIRAME / CEHM